

PROMOTION DU MADE IN BÉNIN

P. 2

Une visite d'encouragement du président Djogbénou à la maison Lolo Andoche

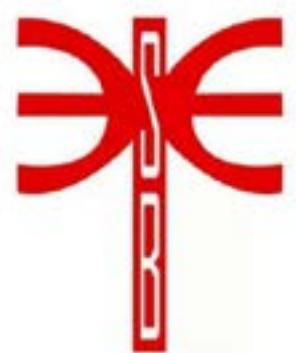


Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 165 du Mercredi 19 Août 2020

Message SBEE COVID-19



MALI

P-3

IBK, la chute face aux putschistes

(La CEDEAO rappelle sa ferme opposition à tout changement politique anticonstitutionnel)



Actions du gouvernement

Secteur des Affaires sociales et Microfinance

P.3

LIGUE 2 - OFFICIEL

Jodel Dossou a Clermont foot

P.9

TRANSFERT

Un germano beninois dépose ses valises au Pays-bas

P.9

BOAD

P.3

Serges EKUE succède à Christian Adovèlandé

Transparence des données de la dette

P.3

Le Bénin en tête de l'évaluation des pays IDA

LOLO
ANDOCHÉ
PRET A PORTER

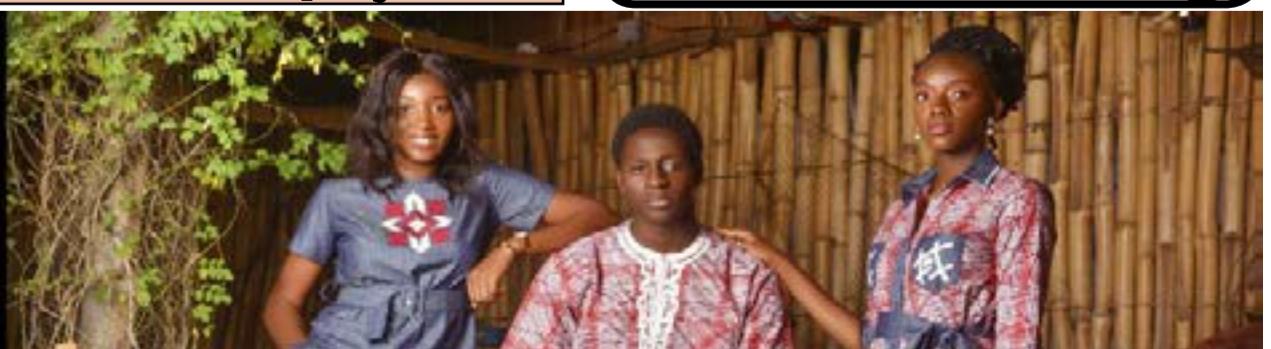


Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

0 (229) 97 01 04 90

Lolo-Andoche.com

www.loandoche.com



TENDANCES ACTUELLES

Moele-Bénin, l'exigence de transparence

Le parti Moele-Bénin a retenu l'attention de l'opinion par le processus du choix de son candidat à l'imminente élection présidentielle de mars 2021. Le conseil national du parti après avoir délibéré sur les échanges de ses coordinations départementales a fait le choix de la continuité dans l'action politique, économique, sociale et culturelle du Président en exercice. Un détail trop démocratique de coulisse est apparu dans le communiqué final qui retrace les vœux de certaines coordinations qui participaient au débat général de cette formation politique dont on connaît la caractéristique essentielle : « le débat pour une synthèse ». La synthèse statistique des échanges a laissé penser à une élection primaire ; ce qui n'a pas été le cas. Pas de vote, pas d'appel à candidature. Ce qui s'est passé ce dimanche 09 août 2020, c'est qu'il y a eu débat puis une synthèse comme le résume d'ailleurs le communiqué final : « ... Il est donc de notre devoir, au parti Moele-Bénin, de nous battre pour la bonne poursuite des œuvres salvatrices de développement entamées sous l'impulsion du Président Patrice Talon. C'est l'engagement pris par l'ensemble des délégués au 2ème Conseil National Ordinaire. » Le choix par voie de conséquence est M. Patrice Athanase Guillaume Talon ; une option clairement affichée et solennellement prononcée. La question est de savoir si le parti Moele-Bénin doit il faire exception à l'exigence de vérité dans la synthèse de ses discussions. L'exigence de vérité, on la retrouvera dans La République de Platon, qui considère qu'il existe une science de la direction des hommes. Le contrat qui est à la base de la politique, de l'émergence d'une communauté politique, suppose, par sa nature même de contrat, une relation de confiance entre les contractants. Cette relation de confiance n'est possible que dans la mesure où les parties en présence font preuve d'honnêteté et de véracité. La politique ne peut donc pas faire exception au devoir de véracité. Mais la conduite d'une entité politique a pour but, d'instaurer et de préserver l'ordre stable, si possible juste. Dès lors, la recherche de cette stabilité n'implique-t-elle pas qu'il faille parfois ne pas tout dire pour préserver l'ordre interne ? On ne peut pas tout dire, on ne peut pas agir en excès de transparence, on ne peut pas être témoin de la germination, on ne peut qu'observer les fruits de la germination. Et c'est à ce titre qu'il y a eu au niveau de la synthèse des travaux de Moele-Bénin, un excès de détail démocratique qui a fait le lit à toutes les interprétations possibles. Quoi qu'il en soit, Moele-Bénin, aura eu le mérité de la cohérence et de la lucidité dans l'action politique.

Kangny Damascène



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène

Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSEI
(95 814 065)

Promotion du Made in Bénin Une visite d'encouragement du président Djogbénou à la maison Lolo Andoche



L'ouverture d'une boutique dédiée au Kanvo séduit de plus en plus les personnalités de divers rang. Ce jeudi 13 Août, c'est l'ambassadrice de la République bolivarienne de Venezuela, Belén T. Orsini Pic qui a visité les boutiques de Lolo Andoche. « Je suis venu pour discuter avec vous et voir comment évolue la mode au Bénin ». En plus voir « Les différentes créations et le Kanvo ». Elle fait savoir que « C'est important de montrer au monde la transformation du coton à la mode et l'implication de tout le monde, la femme ». « Je suis intéressée de découvrir le tissu comme une expression de l'esthétique », a ajouté l'ambassadrice. Elle a projeté avec le créateur de mode, une foire de la création Made in Bénin. « Je pense que si c'est possible, on va organiser la présence de Lolo au Venezuela, montrer l'histoire du Bénin à travers la création de Lolo ». Elle indique que « C'est important au Bénin de faire le développement du textile. Avec la Covid-19, « c'est une opportunité pour montrer les créations, mettre en valeur ce qui se fait ». « Lolo Andoche,



ANIP

Découvrez la liste des pièces à fournir pour bénéficier de quelques prestations

L'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) est créée par la loi n°2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin. Elle est placée sous la tutelle du Président de la République. Cette loi a pour objet, de définir et de déterminer les procédés d'identification nominative, personnelle, numérique et biométrique des personnes physiques. Elle a fixé l'ensemble des éléments d'identification des personnes physiques à inscrire sur le registre national et sur les registres communaux d'identification de la population puis organise le traitement de ces éléments et en garantit la protection. En cela, elle donne plein pouvoir à

nisation et le fonctionnement de l'ANIP sont définis par le décret N°2018-206 du 06 Juin 2018 disponible en téléchargement sur le site web du secrétariat général du gouvernement du Bénin => <https://sgg.gouv.bj/doc/décret-2018-206/>.

Vous pouvez contacter l'ANIP par :

Téléphone : 00229 21602323

Mail : contact@anip.bj

Site web : www.anip.bj

Découvrez ci dessous la liste des pièces à fournir pour bénéficier des prestations de l'ANIP notamment en ce qui concerne

: l'enrôlement au RAVIP

le duplicata du récépissé RAVIP

l'acte de naissance

le certificat d'identification personnelle (CIP)

le certificat d'identification personnelle résident (CIPR)

ANIP

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS DE L'AGENCE NATIONALE DE L'IDENTIFICATION DES PERSONNES

ENROLEMENT AU RAVIP

- Acte de naissance ou CNI ou passeport ou carte LEPI ;
- Numéro de téléphone pour les agents de l'Etat ;
- Attestation de résidence ou facture SBE/SONEB.

RAVIP sous témoignage

- Acte de naissance ou à faire signer par le chef quartier ou le chef village ;
- Témoignage de personne possédant chacun d'un certificat d'identification personnel ;
- Attestation de résidence ou facture SBE/SONEB ;
- Copie de la carte d'identité ou CNA.

DUPLIQUATA DU RÉCÉPISSE RAVIP

- Copie de l'acte de naissance ;
- Numéro de téléphone communiqué lors de l'enrôlement RAVIP ;

ACTE DE NAISSANCE

Cas des nationaux nés sur le territoire béninois :
- Copie de l'ancien acte de naissance ;
- Copie de l'acte de naissance ;
Cas des nationaux nés à l'étranger mais de parents béninois :
- Copie récépissé RAVIP ;
- Copie de l'ancien acte de naissance ;
Copie de l'acte de décès du parent ;
Copie de la carte d'identité ou de la carte d'identité nationale ou de l'acte de naissance de l'un des parents béninois ;
- Cout 1000 F CFA.

Cas des nationaux nés à l'étranger mais de parents béninois décédés :

- Copie de l'ancien acte de naissance ;
- Copie de l'acte de décès du parent ;
- Copie de la carte d'identité ou de la carte d'identité nationale ou de l'acte de naissance de l'un des parents béninois ;
- Cout 1000 F CFA.

CERTIFICAT D'IDENTIFICATION PERSONNELLE (CIP)

Uniquement pour les nationaux

- Copie récépissé RAVIP ;
- Copie de l'acte de naissance ;
Attestation de résidence ou facture SBE/SONEB ;
Cout 2000 F CFA.

CERTIFICAT D'IDENTIFICATION PERSONNELLE RÉSIDENT (CIPR)

Uniquement pour les étrangers

- Copie récépissé RAVIP ;
- Copie de l'acte de naissance ;
Attestation de résidence ou facture SBE/SONEB ;
Cout 2000 F CFA.

BOAD

Serges EKUE succède à Christian Adovèlandé



Notre pays est une fois encore honoré au plan international avec la nomination de notre compatriote Serge EKUE, en qualité de Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

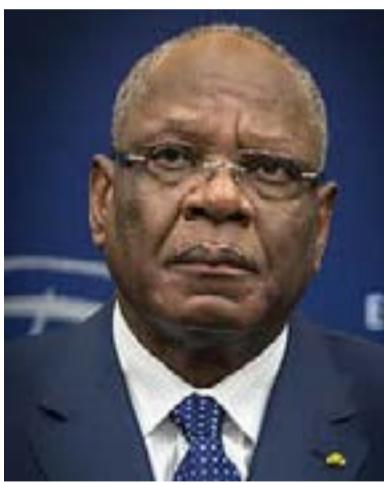
Je me réjouis de la promotion de ce banquier-financier émérite dont la compétence et le riche parcours professionnel viennent d'être récompensés. Serge AKUE à la BOAD c'est un ami qui prend les clefs de mon ancienne maison.

Je ne doute pas qu'il saura être à la hauteur des nouveaux défis qui attendent la BOAD.

Pleins succès à Monsieur Serge EKUE dans ses nouvelles fonctions ! SERGEEKUE BéninBOAD

Mali

Ibrahim Boubacar Keïta et son premier ministre aux mains des putschistes



La rédaction de votre journal apprend que le président malien Ibrahim Boubacar Keïta, et son premier ministre ont été arrêtés cet après midi dans les événements événements de mutinerie qui a cours depuis ce 18 Août matin dans ce pays de l'Afrique de l'ouest. Ibrahim Boubacar Keïta (souvent désigné par son acronyme, « IBK »), né le 29 janvier 1945 à Kouïtiala (AOF), est un homme d'État malien, président de la République depuis le 4 septembre 2013. Il occupe les fonctions de Premier mi-

nistre de 1994 à 2000 et de président de l'Assemblée nationale de 2002 à 2007. Il est élu à la présidence de la République du pays en 2013 et réélu en 2018. Le 18 août 2020, il est renversé et arrêté par l'armée malgré la condamnation vigoureuse de la CEDEAO de la tentative et sa volonté de prendre toutes les mesures et actions nécessaires à la restauration de l'ordre constitutionnel, par le rétablissement des institutions démocratiquement élues, conformément aux dispositions de son Protocole additionnel sur la Bonne Gouvernance et la Démocratie.

Mali

La CEDEAO rappelle sa ferme opposition à tout changement politique anticonstitutionnel

Dans un communiqué parvenu à notre rédaction, la CEDEAO rappelle sa ferme opposition à tout changement politique anticonstitutionnel et invite les militaires à demeurer dans une posture républicaine. Ceci après une mutinerie déclenchée dans un contexte sociopolitique déjà très complexe

COMMUNIQUE DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION AU MALI.

La CEDEAO suit avec une grande préoccupation les développements en cours au Mali depuis la matinée de ce 18 août 2020, avec une mutinerie déclenchée dans un contexte sociopolitique déjà très complexe. Cette mutinerie intervient alors que, depuis plusieurs mois, la CEDEAO entreprend des initiatives et déploie des efforts de médiation entre toutes les parties maliennes.

Aussi, la CEDEAO appelle-t-elle les militaires à regagner sans délai leurs casernes, en demandant à toutes les parties prenantes maliennes de privilégier le dialogue pour résoudre la crise que traverse leur pays. La CEDEAO rappelle sa ferme opposition à tout changement politique anticonstitutionnel et invite les militaires à demeurer dans une posture républicaine. En tout état de cause, elle condamne vigoureusement la tentative en cours et prendra toutes les mesures et actions nécessaires à la restauration de l'ordre

constitutionnel, par le rétablissement des institutions démocratiquement élues, conformément aux dispositions de son Protocole additionnel sur la Bonne Gouvernance et la Démocratie. Par ailleurs, la CEDEAO réitère sa disponibilité, en rapport avec les Nations unies, l'Union africaine, l'Union européenne et tous les partenaires multilatéraux et bilatéraux du Mali, de continuer à accompagner les parties prenantes maliennes dans leurs efforts pour résoudre la crise.

Fait à Abuja le 18 août 2020.

Le Bénin en tête de l'évaluation des pays IDA en matière de transparence des données de la dette

(Lire le communiqué du MEF)

Le Ministère de l'Economie et des Finances communique : Le Bénin en tête de l'évaluation des pays IDA en matière de transparence des données de la dette. A la suite de la distinction pour la bonne qualité de sa gestion de la dette, à travers le prix Global Markets 2019 du meilleur gestionnaire de dette souveraine en Afrique sub-saharienne, obtenu en marge des Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International en octobre 2019, le Bénin vient d'être une fois de plus honoré pour sa transparence dans la gestion de la dette publique. En effet, au titre du premier semestre 2020, la Banque Mondiale a mis à jour sa plateforme de suivi de la transparence en matière de gestion de la dette et consacre le Bénin comme premier parmi les 76 pays éligibles aux financements de l'Agence Internationale de Développement (IDA). Sous l'impulsion du Président de la République Patrice TALON, le Bénin s'est résolument engagé pour une meilleure gestion de la dette publique. Cette dynamique se traduit par l'amélioration continue des pratiques de production et de diffusion, des données sur la dette publique, reconnue dans le cadre de l'évaluation sur la transparence de la gestion de la dette publique par la Banque Mondiale. Cette évaluation de la gestion de la dette publique, actualisée sur une base semestrielle couvre trois grandes dimensions :

- Pratiques de diffusion des statistiques sur la dette publique ;
- Publication des principaux documents relatifs à la gestion de la dette ;
- Identification des risques budgétaires découlant des passifs

contingents.

Ces 3 dimensions se déclinent en 9 indicateurs à savoir :

- Accessibilité des données ;
- Instruments de la dette ;
- Champ de couverture de la dette ;
- Accessibilité de l'information sur les nouveaux engagements ;
- Périodicité de publication des données ;
- Calendrier de publication des données ;
- Publication d'une stratégie d'endettement ;
- Disponibilité d'un plan annuel d'endettement ;
- Disponibilité d'information sur les passifs contingents.

Notre pays est vu comme "maximale" pour 7 des 9 indicateurs.



Cette nouvelle distinction couronne les efforts du Bénin pour maintenir et renforcer les bonnes pratiques et standards internationaux dans tous les domaines de la gestion publique et plus particulièrement en matière de gestion de la dette publique. Ceci confirme les conclusions du FMI qui a salué la bonne gestion de la dette publique par le Bénin lors des 6 revues du programme triennal 2017-2020 au titre de la Facilité d'Elargissement de Crédit (FEC). C'est également le résultat des réformes économiques et de transformations结构uelles engagées par le Gouvernement sous le leadership du Président Patrice Talon.

Le Ministère de l'Economie et des Finances



Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposition soit inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sévérité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

PALMARÈS DU BÉNINOIS

JUSTE CODJO AUX ÉTATS-UNIS, HISSÉ AU RANG DES PREMIERS RESPONSABLES D'UNE UNIVERSITÉ PRESTIGIEUSE AMÉRICAINE



Pour compter de demain, le Directeur du programme de Master dans le département des études de sécurité de cette université américaine sera un ancien ambassadeur Hongrois tandis que le Directeur du Programme de Doctorat sera un ancien officier Béninois. Vivement que cela inspire le Bénin et les autres pays africains !!! L'IMPRESSION INSPIRÉE DU PROFESSEUR JUSTE CODJO En 2011, alors que j'étais à une formation militaire aux USA pour le compte de l'armée béninoise, j'avais été inspiré par une conférence donnée dans mon école de formation par le Général américain David Petraeus, alors Directeur de la CIA.

Titulaire d'un Doctorat en Relations Internationales qu'il avait obtenu à l'Université de Princeton en 1987 alors qu'il était Lieutenant-Colonel, Petraeus puisera plus tard en 2003-2005 dans ses recherches sur les guérillas et les insurrections pour développer une stratégie de pacification de sa zone d'opérations en Irak où il commandait une division aux temps forts de l'insurrection contre les troupes américaines. Cette stratégie, plus tard adoptée par l'ensemble des forces américaines, servira de base à l'élaboration d'une doctrine qui continue d'être enseignée dans les grandes écoles militaires du monde. C'est donc guidé par cette inspiration que je décidai de poursuivre des études de Doctorat quand l'opportunité fut offerte en 2012 aux USA.

Mon projet doctoral était certes mesuré, mais il était empreint d'une vision qui transcen-dait mes ambitions personnelles. Je rêvais en effet de développer, au profit des pays africains, une stratégie de prévention des rébellions armées et des guerres civiles. Au bout de plusieurs années de recherches sur le sujet, je m'aperçus qu'une telle stratégie se devait d'être multidimensionnelle et appellera à des réformes politiques et administratives en vue d'une amélioration de la gouvernance publique. C'est alors qu'un certain Patrice Talon, au cours d'un entretien avec des journalistes en 2015, révéla ses ambitions présidentielles motivées, confia-t-il, par une envie de procéder à des réformes politiques au Bénin. Je ne pouvais avoir meilleure opportunité. Malheureusement, j'étais encore officier

d'active et ne pouvais prendre part à un tel débat politique. Je rédigeai alors un article qui, tout en offrant une analyse critique et objective des idées émises par ce potentiel candidat aux élections présidentielles de 2016, proposait un nouveau modèle politique adapté à nos réalités. Signé du pseudo « Monsieur X », mon article était destiné à une publication dans la presse locale au Bénin. Mais cette formule me fut formellement déconseillée par deux amis. Ayant pris connaissance du contenu de l'article, ils estimèrent qu'il était « révolutionnaire et trop important » pour être publié sous forme d'article de presse et signé d'un pseudonyme. « Il te faut un livre », m'avaient-ils recommandé. Je suivis leurs conseils et assisterai, tout impuissant et pendant de longs mois, aux débats politiques sur les pro-

positions du candidat Talon. Après son élection en mars 2016, je décidai de sortir de mon silence pour apporter ma contribution aux efforts de réformes. Le résultat a été la publication en mai 2016 du livre CONSENCRATIE préfacé du Professeur Albert TEVOEDJRE, une multitude de rencontres avec les penseurs et acteurs politiques au Bénin, une lettre ouverte au parlement lors de l'examen du premier projet de révision de la constitution en 2017, et bien évidemment plusieurs tentatives de radiation des Forces Armées Béninoises par certains chefs militaires. J'ai dû démissionner de cette noble institution qui m'a adopté depuis l'âge de 12 ans. Et pourtant... A ce stade, vous vous demandez sans doute quelle est la morale de l'histoire. Eh bien elle est simple. Cette

expérience, vous l'auriez compris j'espère, révèle une différence majeure entre les sociétés américaine et béninoise. Dans l'une, on embrasse le talent. On l'aide à s'éclorer parce qu'on y voit un potentiel pour le bien commun. Et même quand il est d'une autre nationalité, on n'hésite pas à lui confier les plus grandes responsabilités dans son domaine. Dans l'autre, on a des rapports destructifs sur fond de rage vis-à-vis du talent. On le prend en adversité. A la première occasion on l'étouffe parce qu'on y voit une menace pour les intérêts individuels. Peu importe si cela met en péril l'intérêt collectif. Mais rassurez-vous, chers amis, rien n'arrêtera l'élan de cette machine en marche. Une mission, elle s'accomplit !!!

Santé

La toilette intime chez la femme

La toilette intime chez la jeune fille et la femme est un sujet à polémique. On lit beaucoup de choses sur les réseaux sociaux qui ne sont pas toujours vraies. Il est parfois conseillé l'utilisation de certains produits pour la toilette vaginale. Il est vrai que le vagin est une partie très importante de l'anatomie de la femme et mérite par conséquent toute l'attention des femmes. Ce que beaucoup de jeunes filles et femmes ignorent c'est que le vagin s'auto-nettoie et il n'est point besoin qu'on se donne beaucoup de mal pour le garder propre. La flore vaginale est constituée de façon naturelle de bactéries protectrices. Ces bactéries protègent le vagin et limitent les infections ainsi la flore vaginale maintient son acidité naturelle. Il existe des éléments qui agressent, déséquilibrent la flore vaginale et facilitent la survenue des infections. Parmi ces éléments il y a l'utilisation de certains produits pour la toilette intime comme les gels de douche parfumés qui contiennent de l'alcool, la solution de permanganate et

autres solutions inadaptées. L'utilisation de toute solution pour la toilette intime doit être précédée de l'avis du gynécologue ou de la sage femme. L'eau propre est déjà suffisante pour faire la toilette vaginale, le savon ne va pas à l'intérieur du vagin. Il est conseillé de s'essuyer d'avant en arrière aux toilettes. Faire la toilette intime deux fois par jour est déjà suffisante car l'excès d'hygiène et le manque d'hygiène favorisent la survenue d'infections. Aujourd'hui il est remarqué le port chez les femmes des collants et pantalons trop serrés. Les femmes doivent éviter de porter des bas (pantalons ou collants) trop serrés, cela peut être source d'infections. Quand le bas est trop serré, il favorise les irritations au niveau de l'entrejambe à cause de l'accumulation de chaleur. Pour les sous-vêtements ceux en coton doivent être privilégiés, les sous-vêtements synthétiques sont déconseillés. Les sous-vêtements doivent être régulièrement lavés et séchés au soleil. Les mamans doivent apprendre à leurs filles dès le bas âge à bien faire la toi-

lette intime et leur inculquer ainsi les bonnes habitudes pour éviter les infections. Après chaque rapport sexuel la toilette vaginale doit être faite le cas contraire pourrait aussi être une source d'infection. La solution de permanganate est utilisée par beaucoup de femmes en Afrique pour se laver ainsi que pour faire la toilette vaginale mais ceci est à proscrire. La solution de bicarbonate quant à elle peut être utilisée en cas de mycoses pour la toilette vaginale mais sous prescription médicale. Beaucoup de femmes sont sujettes à des infections à cause de certaines habitudes qu'elles ont prises quant à l'entretien de leurs parties intimes. Lorsqu'une jeune fille ou femme a une infection, ou une anomalie, au niveau de sa partie génitale, il est conseillé d'aller voir un gynécologue ou sage-femme au lieu d'écouter les conseils d'une tierce personne.

Karimath Foumilayo LAWANI
Présidente de l'ONG EDUQUONS AUTREMENT
Personne ne ressource :
Docteur Muriel MEHOBA :
Gynécologue

La chicha ou encore narguilé est un mélange de tabac et de mélasse qui se fume à l'aide d'une pipe à eau. Il est composée de 25 pour cent de tabac mélangée à de la mélasse et un arôme de fruit qui lui donne ce côté acide et parfumé qui trompe les fumeurs. Beaucoup pensent que fumer la chicha n'a aucune conséquences mais ils ont tout faux. En fumant la chicha on inhale plus qu'en tirant sur une cigarette. Une chicha contient beaucoup plus de tabac qu'une cigarette et les séances de chicha peuvent durer des heures. La nicotine est présente dans la chicha et la nicotine est à la base de la dépendance c'est-à-dire l'envie permanente et irrésistible de fumer. Le risque de devenir cardiaque et d'avoir des maladies pulmonaires est plus élevé chez les fumeurs. A l'âge adulte ceux qui fument la chicha meurent plus tôt car fumer les expose à plusieurs maladies telles que les cancers de gorge, de bouche, de

la vessie et du poumon. Les voies respiratoires n'étant pas préparées pour recevoir de la vapeur, les fumeurs de chicha déstabilisent leurs poumons. Même s'il est vrai qu'en fumant la chicha la fumée est filtrée par l'eau il faut retenir que l'eau retient à peine la moitié des substances nocives. Celles qui restent sont les plus petites c'est-à-dire qui peuvent pénétrer le plus profondément dans les poumons et causer des dégâts. Les fumeurs sont confrontés à des problèmes de peaux dues à la grande exposition de leurs corps à la fumée. Ils subissent un vieillissement rapide de la peau. Les fumeurs de chicha sont exposés à des risques de transmission microbienne. La bouche est l'endroit du corps qui comporte le plus de germes et au cours des séances de chicha le même embout est utilisé par plusieurs personnes. Cette utilisation commune les expose aux germes comme le virus de la grippe, le virus de l'hépatite active et même au germe de tuberculose. Dans le cas de la chicha le tabagisme passif est

Santé

10 bonnes raisons de ne pas fumer la CHICHA

très néfaste, les personnes qui sont près des fumeurs sont contaminées par l'air expiré par les fumeurs et par la fumée qui se dégage directement du charbon surtout quand cela se passe dans un endroit pas trop aéré. Les personnes exposées courrent les mêmes risques que les fumeurs. Ceux qui fument se fatiguent au moindre effort, au niveau des adolescents ceci aura pour conséquence la baisse du rendement scolaire. « Une séance de narguilé (chicha) est presque équivalente à la consommation de 20 à 30 cigarettes » a indiqué Edouard Tursan d'Epaingnet, un responsable de l'OMS (organisation mondiale de santé) à la tribune de la seconde conférence mondiale sur « la Santé ou le tabac ». Karimath Foumilayo LAWANI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement Personne ressource : DOCTEUR AGODOKPESSI Gildas : Spécialiste des maladies respiratoires, Tabacologue. Professeur agrégé de l'université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

« Du Mali à la Côte d'Ivoire, le pari fou de l'impunité pour construire la paix »

TRIBUNE

Gilles Olakounlé Yabi
Selon l'analyste Gilles Olakounlé Yabi, il est illusoire de penser rétablir la sécurité dans des pays dévastés par la violence en réhabilitant les acteurs à l'origine des conflits.

Tribune. Le rapport du groupe d'experts de l'ONU sur la situation sécuritaire au Mali et les violations de l'accord de paix d'Alger, rendu public jeudi 30 août, fait grand bruit. Les personnes et les groupes armés mis en cause ont commencé à protester de leur innocence. Le gouvernement et les forces armées maliennes, également pointés du doigt, réagiront aussi pour dénoncer les passages qui les desservent. Le principal message du rapport est que plusieurs acteurs du processus de paix sont impliqués dans des attaques terroristes et/ou d'autres crimes allant du trafic de drogue à celui des armes et des êtres humains. Bref, les experts nous apprennent que beaucoup, parmi les acteurs de la paix qui étaient auparavant les acteurs de la guerre, ne sont pas des gentils. Ce sont même peut-être de vrais méchants capables de soutenir des attaques terroristes.

Lire aussi Au Mali, des signataires de l'accord de paix accusés de terrorisme Ce rapport est le résultat d'un travail de recherche sérieux et difficile dans le contexte particulier du Mali. Comme il l'est en République démocratique du Congo (RDC), où le meurtre atroce de deux experts de l'ONU reste dans toutes les têtes. Le principal apport de ces travaux est de documenter au moins une partie des violations des accords de paix et des crimes divers commis dans le cadre des conflits et de permettre parfois des avancées politiques à la suite de la menace ou de l'application effective de sanctions ciblées.

Dans de rares cas, ces travaux contribuent à la mise en accusation, par la justice locale ou internationale, de quelques-uns des principaux responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'autres crimes graves. Mais entre la mise en lumière de faits et de responsabilités personnelles et une contribution effective à la paix ou à l'amélioration durable de la sécurité, il y a le petit jeu diplomatique entre grandes et moyennes puissances au sein du Conseil de sécurité, nourri par des calculs qui n'ont parfois qu'un rapport tenu avec la volonté de créer les conditions d'une paix durable.

Marginalisation des acteurs non armés

Est-ce une grande trouvaille que d'établir que nombre de leaders des groupes armés maliens ont commis à un moment ou un autre des crimes contre les civils, crimes qu'on pourrait qualifier cyniquement de « non nécessaires » ? A-t-on oublié les différents épisodes du conflit malien depuis janvier 2012 et les responsabilités, dans les violations des droits élémentaires des populations, des indépendantistes touareg puis des groupes armés « djihadistes » ?

Les changements de nom des groupes, les fluctuations d'alliances et les déclarations de bonnes intentions ont-ils déjà, quelque part dans le monde, transformé des cyniques mus par leurs intérêts personnels et claniques en gentils agents de la paix ? La réalité au Mali, comme dans toutes les crises africaines des deux dernières décennies, est qu'on se nourrit de l'illusion qu'on peut rétablir la sécurité dans des zones dévastées par la violence en cooptant systématiquement, au sein des processus de paix, les principaux orchestrateurs des conflits.

Au nom de la recherche de la paix et de la réconciliation, on a trop souvent favorisé la montée en puissance politique (et financière) des acteurs les moins scrupuleux. En organisant précipitamment des élections, on a systématiquement renforcé les entrepreneurs politiques les plus véreux. On marginalise les acteurs non armés et dépourvus des ressources financières nécessaires pour mener une activité politique significative.

Au Mali, est-on bien sûr que le poids politique des grands trafiquants ne s'est pas accru depuis l'accord de paix ? Depuis que les seuls vrais méchants déclarés et poursuivis par la « communauté internationale » ne sont que les « terroristes djihadistes », les acteurs qui tuent en douceur leur pays et l'avenir des jeunes, par une immense variété de trafics criminels, sont plutôt tranquilles. A-t-on réellement pensé à une stratégie qui viserait à affaiblir subtilement mais efficacement les acteurs de l'économie de guerre plutôt que de les inviter à profiter simultanément du banquet de la paix et de ses généreux programmes ?

Les jeunes et les enfants qui voient à quel point la crise et la sortie de crise ont permis aux plus opportunistes, sans qualification professionnelle connue, de s'enrichir, dans le nord comme à Bamako, sont en train d'apprendre comment on devient riche en peu de temps dans un pays censé être en grande difficulté.

L'impératif de la réconciliation En Côte d'Ivoire aussi, les groupes d'experts mandatés par le Conseil de sécurité des Nations unies ont produit des rapports réguliers pendant des années. Dans mes fonctions antérieures, ces rapports faisaient partie de mes lectures obligatoires pour alimenter mes analyses pour l'ONG qui m'employait. En Côte d'Ivoire aussi, ces rapports ont ponctuellement eu des effets politiques positifs et contribué à justifier des décisions fortes, y compris des sanctions individuelles.

En Côte d'Ivoire, le pouvoir sorti de la longue crise armée (2002-2011) a opté pour un traitement illisible, partiel et partial des questions de justice pour les victimes des centaines de meurtres et d'autres crimes pendant la crise postélectorale et les nombreux épisodes de violence qui la précédèrent. Le choix politique qui a été fait début août par le président Alassane Ouattara est celui de l'impunité pour tous au nom de l'impératif de la réconciliation. Et surtout du besoin pour le pouvoir de faire un grand coup politique dans un moment de fragilité.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi Face aux tourments politiques, Alassane Ouattara joue l'amnistie de ses ennemis L'ex-première dame Simone Gbagbo n'a pas été la seule bénéficiaire de la mesure d'amnistie. Ce sont 800 personnes qui ont été amnistiées. Une partie d'entre elles n'avaient sans doute rien à faire en prison, mais bien d'autres avaient de bonnes raisons d'y être. Et de nombreuses autres, surtout liées à l'ancienne rébellion qui s'est alliée au moment de la guerre postélectorale au pouvoir désormais en place, auraient mérité de faire au moins l'expérience d'une procédure judiciaire crédible. L'amnistie pour tous, ou presque, permet de mettre fin d'un coup aux accusations de justice instrumentalisée portées aux gouvernants ivoiriens.

On n'a pas entendu au cours des dernières années beaucoup de décideurs de la « communauté internationale » affirmer qu'une paix durable ne se construira pas sur la base de l'impunité et de l'absence totale de leçons tirées d'une crise politico-armée qui a duré près de vingt ans. Le redécollage économique post-crise, visible à Abidjan, a suffi à susciter l'enthousiasme et la confiance dans la paix retrouvée.

On pense apparemment consolider la paix en réhabilitant les principaux acteurs à l'origine du conflit sauf, bien sûr, les quelques malchanceux qui n'y ont pas sur-

vécu. Les tractations politiciennes entre anciens alliés, adversaires, voire ennemis, font l'actualité à Abidjan. Cela devrait continuer jusqu'en 2020, année où la bataille pour le pouvoir pourrait de nouveau déboucher sur le recours à la violence. Qui pourra alors se dire surpris que les mêmes causes produisent les mêmes effets ?

Lente désagrégation de nos pays Je me suis retiré à deux reprises des processus de recrutement des groupes d'experts des Nations unies, pour la Côte d'Ivoire il y a quelques années et pour le Mali plus récemment. Non pas par manque d'intérêt ou parce que je n'aurais pas eu envie de gagner quelques milliers de dollars pour services rendus aux Nations unies ; mais parce que je pense que quelques-uns, parmi les Africains qui ont eu la chance d'en apprendre un peu plus que d'autres aussi bien sur les rouages des décisions des acteurs dominants de la communauté internationale que sur les combines des acteurs locaux indifférents au sort de la majorité de leurs concitoyens, devaient conserver, à tout prix, la distance qui leur permet de continuer de s'exprimer librement.

Lire aussi Experts de l'ONU tués en RDC : le procès reprend après dix mois de suspension Nous ne pouvons pas nous contenter d'être des analystes détachés, observant et commentant la lente désagrégation de nos pays pour des organisations internationales. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de nos enfants. Celui de notre partie du monde, déjà trop tourmentée.

C'est toute l'Afrique de l'Ouest qui paierait le prix d'un approfondissement de la crise malienne, de ses débordements dans tout le Sahel et d'un éventuel retour de la violence politique en Côte d'Ivoire. Nous avons l'obligation morale d'exprimer nos doutes sur le choix tacite de l'impunité comme chemin privilégié de sortie de nos conflits. Je ne prétends pas qu'il soit facile d'exclure ou même de marginaliser les acteurs les plus cyniques des conflits des processus de paix. Mais ce n'est pas parce que c'est la voie la plus difficile qu'il faut se satisfaire de l'option de l'irresponsabilité individuelle qui a déjà fait tant de mal au continent africain. Gilles Olakounlé Yabi est économiste et analyste politique, président du comité directeur du think tank Wathi et ancien directeur Afrique de l'Ouest d'International Crisis Group.

Gilles Olakounlé Yabi

Actions du gouvernement

Secteur des Affaires sociales et Microfinance

La vision du Chef de l'Etat est de faire le social autrement, de manière que les actions aident les populations à véritablement sortir de leur situation de précarité parce que, pendant de nombreuses années, elles étaient habituées à ce qu'on leur apporte une aide sociale ponctuelle, qu'on résolve leurs problèmes du jour et le lendemain, les mêmes problèmes resurgissaient. Donc, une forme d'assistanat sans mécanisme durable, du social non structurant. Mais aujourd'hui, cette vision, grâce au leadership du Président Patrice TALON, a beaucoup évolué avec des mécanismes qui permettent à ce que les actions soient bénéfiques de façon durable. Le budget général de l'Etat a donc bien fait la part belle aux actions sociales portées par plusieurs départements ministériels. Cependant, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance a le lead dans ce secteur sur plusieurs projets. Sa mission qui comprend entre autres la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'État centrée sur la protection sociale, la famille, l'enfant, la solidarité nationale, la microfinance et l'égalité des chances, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin et aux visions et politiques de développement du Gouvernement permettent de bien cerner ses interventions pour le bien-être des Béninois. Ainsi, les actions menées par ce ministère peuvent être regroupées en 03 domaines clés :

- 1) le renforcement de la protection sociale ;
- 2) la promotion du genre et l'autonomisation de la femme ;
- 3) et la promotion de la microfinance.

I- Renforcement de la protection sociale

- Un nouveau mécanisme de coordination des actions genre et protection sociale en cours d'opérationnalisation avec l'appui des PTFs,
- Mise en place d'appuis directs aux couches vulnérables, ceci à travers :
- o L'accompagnement scolaire et nutritionnel à 1440 Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) de haute vulnérabilité,
- o L'octroi de secours nationaux aux personnes indigentes et aussi,
- o La mise à disposition de matériels, de vivres et produits de première nécessité à 206 personnes de troisième âge, personnes indigentes et/ou handicapées.
- Promotion des valeurs familiales et protection de l'enfant :

- o Actions dans le cadre de la mise en œuvre de la Campagne Tolérance Zéro aux mariages des enfants et aux violences faites aux enfants,

- o Formation des télés conseillers pour le compte de la Ligne d'assistance aux enfants victimes de violence (LAE),

- o Le suivi et l'insertion des enfants victimes de traite, de violence sont aussi une réalité,

- o Formation des responsables des Centres de Promotion Sociale, des points focaux départementaux et des relais communautaires sur le guide de dialogue parent-enfants en matière d'éducation à la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes.

- Renforcement de l'assurance sociale Il se caractérise par la construction progressive d'un modèle optimale de prise en charge intégrée des personnes vivant dans la précarité et des plus démunis.

- o Effectivité de la phase pilote du volet assurance maladie du projet ARCH dans toutes les zones sanitaires retenues,

o 580 cas admis dans les centres de santé en tant que bénéficiaires du projet avec un coût moyen de prise en charge évalué à 1 702 FCFA ont été recensés sur la période du 15 Août au 26 septembre 2019,

o Approbation des statuts de l'Agence Nationale de Protection Sociale et mise en place de son Conseil d'Administration. Cette agence sera chargée de mettre en œuvre les politiques et les stratégies de l'État en matière de protection sociale. Il lui revient entre autres, la gestion opérationnelle et la supervision de l'Assurance pour le Renforcement de Capital Humain.

II- Promotion du genre et l'autonomisation des femmes

- Vulgarisation du document portant textes et conventions nationaux et internationaux relatifs à la femme pour l'amélioration du statut social et juridique de la femme, a été accentuée.

- Actions pour le renforcement de la participation et de l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques et politiques :

o Vulgarisation du compendium des compétences féminines, un outil stratégique de promotion de la participation des femmes aux instances de prise de décisions ;

o Dissémination du manuel de procédure de prise en charge des victimes de VBG et la prise en charge de ces dernières,

o Acquisition et dons de matériels pour les activités génératrices de revenu au profit de 48 groupements féminins et mixtes.

III- Promotion de la microfinance

La digitalisation des interventions en faveur des plus pauvres à travers le programme Micro Crédit Mobile se poursuit. C'est l'ère de la promotion d'une nouvelle formule d'administration des lignes de crédit qui offre l'avantage de réduire drastiquement les impayés, de localiser les bénéficiaires et d'atteindre les cibles.

- Démarrage de la phase pilote du volet crédit du projet ARCH,

- 5 845,150 millions ont été décaissés au profit de la population et ont permis d'impacter 16 786 personnes suivant les détails ci-après :

o 679,650 millions au titre du Micro Crédit Mobile,

o 2 875,5 millions pour le refinancement des systèmes financiers décentralisés,

o 2 015,0 millions au titre des interventions des partenaires techniques et financiers,

o 275 millions pour le financement des agents marchands,

o Un montant de 5 712 millions a été déjà décaissé et mis à la disposition du Fonds National de Microfinance sur les 10 milliards annoncés dans le cadre de la mise en œuvre du projet ARCH,

- Une réforme profonde du Micro Crédit Mobile est en cours afin de la rendre plus efficiente et d'augmenter considérablement à brève échéance le nombre de bénéficiaires.

En somme, les réalisations confortent bien ce ministère dans son rôle moteur de mise en œuvre de l'axe stratégique 6 intitulé « Renforcement des services sociaux de base et protection sociale » du pilier 3 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021) qui vise à « améliorer les conditions de vie des populations ».

Ce ministère a œuvré sous la houlette du Chef de l'Etat à donner plus de dignité aux Béninois notamment les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité.

Phase pilote du volet Assurance Maladie du projet ARCH

Concernant le renforcement de ces services sociaux de base, il y a les centres de promotion sociale (CPS) qui sont déjà en train d'être mis aux normes, ainsi qu'un renforcement de capacités des agents sociaux qui y travaillent. Quand on prend la protection sociale, le projet phare est l'Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH). Le projet ARCH comporte quatre (4) services à savoir : l'Assurance Maladie, la formation, le microcrédit et la retraite. L'objectif visé est de permettre aux populations démunies de pouvoir se faire soigner gratuitement quand elles tombent malades. Et si elles sont en bonne santé, elles pourront bénéficier de la formation pour accroître leur capacité à se vendre sur le marché du travail, des crédits peuvent leur être accordés pour mener des activités génératrices de revenus. En cotisant pour la retraite, cela leur permet de ne pas retomber dans le cercle de pauvreté lorsqu'elles deviennent des personnes âgées avec une réduction de l'énergie de travail. Avant le démarrage de la phase pilote du volet assurance maladie, il y a eu d'abord l'identification et le recensement des ménages pauvres. Ce qui leur a permis de bénéficier des cartes biométriques donnant accès à des soins de santé gratuits. C'est après cela que cette phase a été lancée pour qu'aujourd'hui, ces personnes en jouissent. Le Ministère a distribué cent cinq mille (105 000) cartes. Donc, ils sont cent cinq mille à pouvoir déjà bénéficier des soins de santé gratuitement. C'est toujours en phase pilote.

Concernant le volet microcrédit, qu'est ce qui a véritablement changé d'avec ce qui se faisait ?

C'est la digitalisation. Ce concept a réduit les impayés. On est encore en train de travailler sur le système pour assouplir les conditions d'octroi des crédits aux femmes. Ce qui justifie la pause. C'est d'ici un mois que nous relancerons le nouveau système d'octroi des microcrédits. Cette année, dix milliards de FCFA sont prévus pour impacter deux cent mille personnes à peu près. Et qui sont ceux qui ont droit à ces microcrédits ? Les microcrédits sont complètement dépolitisés. Tout le monde peut en bénéficier. Les personnes qui ont besoin d'un microcrédit de trente mille francs CFA, de cinquante mille ou ceux qui remboursent bien et qui veulent aller au-delà de cinquante mille sont éligibles. Avant, il fallait acheter une carte CARMES qui coûtait cinq mille francs. Cette condition n'existe plus. Il y a le *taux d'intérêt qui était de 8,5% revu à 4%.*

Le mécanisme qui est mis en place, c'est toujours par la téléphonie mobile. Avec un simple code, on peut rembourser sans frais de commission. Avant la digitalisation, c'était des dossiers manuels. La digitalisation a résolu, un peu, le problème des remboursements. On peut savoir aujourd'hui, avec exactitude, qui n'a pas remboursé. Chaque année, nous formons environ trente mille (30 000) personnes à travers l'éducation financière, une activité inscrite dans notre Plan de Travail annuel. Cela leur permet de savoir comment rembourser les crédits, comment rembourser à temps et comment mener des activités génératrices de revenus. Au Bénin, le taux de bancarisation est de 22,5% dans le domaine de la Microfinance. Ce qui est très faible, c'est vrai, mais par rapport aux autres pays de l'UEMOA, c'est un taux qui est dans la fourchette de la moyenne (19,3%). Maintenant, quand on rajoute les services de microfinance, on se rend compte que le taux augmente à 78,7%. Cela veut dire que le taux de bancarisation élargi est vraiment maximal. Et cela prouve l'intérêt de la Microfinance pour améliorer l'accès de la population aux services de banque. Car, si on prend dix (10) personnes, on se rend compte que seulement deux (2) ont accès aux services de banque. Il faut pouvoir aussi aider les autres. Et donc, il faut promouvoir la microfinance.

Il y a beaucoup de systèmes financiers décentralisés (SFD) qui ne se portent pas bien et d'autres qui exercent parfois en marge de la réglementation. Tout cela fragilise le système financier. Avec l'aide du Ministère de l'économie et des finances, le Ministère a pu procéder à la fermeture de deux tiers de ces SFD qui étaient illégaux ce qui a permis d'assainir le milieu. Quand on regarde les chiffres de l'INSAE, on voit qu'il y a une réduction de 720 à 150 SFD en 2019. Il y a l'éducation financière qui permet de former trente mille personnes par an, par nos services et, le renforcement des capacités d'environ 25 responsables des Systèmes financiers décentralisés par an. Il y a également d'autres sessions de formation pour savoir comment gérer les Systèmes financiers décentralisés et pour favoriser la professionnalisation du milieu. La Stratégie nationale d'inclusion financière est en cours de finalisation. Il y a une stratégie régionale mais le Bénin n'avait pas sa stratégie nationale. Elle va permettre de projeter les priorités du Ministère sur les prochaines années et principalement, sa politique d'inclusion financière ; d'assainir, de promouvoir et d'aider au déploiement de plus de Systèmes financiers décentralisés pour pouvoir absorber le besoin de la population qui est quand même très fort (environ 8 personnes sur 10).

Mise en place du SIDOFFE-NG : Le SIDOFFE-NG : c'est le Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant - Nouvelle génération. C'est une base de données, en rapport avec une application web qui permet la production et la diffusion de données désagrégées par sexe et par âge concernant toutes les cibles de l'action sociale. Pourquoi le SIDOFFE-NG ? Parce que pendant longtemps, il n'y avait pas de données fiables sur les cibles, les actions menées et leur l'impact. Il y a une pluralité de données qui proviennent des Organisations de la société civile, des Partenaires techniques et financiers, des Directions techniques sectorielles. Parfois, ces données étaient même divergentes. Maintenant, avec le SIDOFFE-NG, le Ministère dispose de données fiables, des statistiques, et même mesurer l'impact des actions du ministère. Pour les personnes en situation de handicap, il existe beaucoup d'appuis. Il y a 2600 enfants qui ont bénéficié, durant les 4 dernières années, de réadaptation. Nous avons 500 personnes qui ont bénéficié d'appuis en vivres. Dans le pays, il y a plusieurs centres de promotion sociale et de formation spécialisés : des centres de formation professionnelle des personnes handicapées à Akassato (Abomey-Calavi) et à Péporiakou (Atacora). Durant ces dernières années, 90 apprentis ont été libérés de ces centres avec des appuis pour mener des activités génératrices de revenus. Il y a les Centres de promotion sociale des aveugles à Sègbéaya (Cotonou) et à Parakou qui ont encadré 400 apprenants ces dernières années avec de très bons résultats. Parmi eux, en moyenne 70% de réussite au CEP, 64% de réussite au BEPC, 53% de réussite au BAC. Les handicapés moteurs se retrouvent aussi dans les centres de formations professionnelles qui sont à Akassato et à Péporiakou et qui apprennent des activités génératrices de revenus. En dehors de cela, nous avons aussi des étudiants porteurs de handicap que nous appuyons à hauteur de cent mille (100 000) francs par an. Ils sont à peu près une centaine soutenu par notre Ministère chaque année. Les personnes du troisième âge ne sont pas classées dans la catégorie des personnes handicapées. Il y en a quatre mille (4000) environ qui ont bénéficié de consultation gratuite ; six cent (600) d'entre eux qui ont bénéficié aussi des opérations chirurgicales gratuites. Nous avons des centres qui sont destinés à leur épandissement (CIEPA) dans plusieurs localités du pays. En date du 23 Avril 2020, le Ministère a appuyé, ces derniers temps, une vingtaine de communautés sinistrées. Large diffusion. Pour la Coordination Nouveau Départ Diaspora Bénin-Canada (CNDB-CANADA)

Joël M. ZINSALO
Président CNDB-CANADA

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

LIGUE 2 - OFFICIEL

Clermont recrute un attaquant international béninois, Jodel Dossou

Ligue des champions Le programme complet des demi-finales

L'OL a créé la surprise face à Manchester City. (S. Boué/L'Équipe) Après la qualification de l'OL aux dépens de Manchester City (3-1), ces samedis, le programme des demi-finales de la Ligue des champions est désormais connu.

La première demi-finale était connue depuis jeudi, la seconde l'est aussi maintenant. Tandis que le PSG affrontera le RB Leipzig pour une place en finale de la Ligue des champions,

Le Clermont Foot tient-il le successeur d'Adrian Grbic (17 buts l'an dernier) ? En tout cas, le club de Ligue 2 vient de nouveau de recruter un attaquant en Autriche. Si Grbic venait d'Altach, Jodel Dossou évoluait de son côté à Hartberg la saison dernière en première division. Il a participé à 31 rencontres de championnat, pour 7 buts inscrits. Il s'est engagé pour trois saisons avec le CF63. Dans les tuyaux depuis quelques jours, le transfert du virevoltant ailier béninois est désormais une réalité. Jodel Dossou a paraphé, ce samedi 15 Août 2020, un contrat de trois ans avec Clermont Foot.

Agé de 28 ans, Dossou est international béninois, et a également porté les couleurs de Vaduz en Suisse où il avait scoré à neuf reprises en

35 matchs en 2018-2019. Auparavant, il avait joué trois saisons en faveur de l'Austria Lustenau, le club partenaire du Clermont Foot depuis l'arrivée d'Ahmet Schaefer. Souhaitons à Jossel Dossou autant de réussite qu'Adrian Grbic pour sa découverte de la Ligue 2. L'ailier rejoint la ligue 2 française et son compatriote Cédric Houmtoudji, après deux belles saisons

du côté de Hartberg en Autriche. Doté d'une bonne qualité de vitesse, Jodel Dossou fera parler la poudre en France cette saison afin d'aider Clermont Foot à monter en ligue 1, objectif raté de peu la saison dernière où elle a terminé 5ème, à seulement 04 points du leader Lorientais.

TRANSFERT

Un germano béninois dépose ses valises au Pays-bas.

Il s'agit du géant défenseur central (latéral droit de formation) Yannick BABO. En effet, Yannick BABO a signé un contrat de deux ans avec Willem II (un club qui joue le haut niveau néerlandais D1). le défenseur central (latéral droit de formation) germano-béninois a joué dans les académies des jeunes de Schalke 04, rot-weiss Essen et fortuna Düsseldorf ces dernières années. Chez Willem II, il rejoindra l'équipe de l'entraîneur Willem II Weijns (U21). Pour Babo (18 ans) Willem II est sa première aventure à l'étranger. Bastiaan Riemersma, directeur de

la Willem II football Academy, se réjouit de l'arrivée de Babo : "Yannick est un défenseur central (latéral droit de formation) fort et impitoyable...". En Allemagne, il a joué à un niveau élevé. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir un joueur comme Yannick au sein de Willem II. C'est d'ailleurs un défenseur polyvalent. Nous lui souhaitons une bonne suite de formation et surtout de retrouver le monde professionnel d'ici peut de temps.

Il va poursuivre sa formation avec les U21 du club. Étant latéral droit de formation, polyvalent



Bastiaan Riemersma, directeur de la Willem II Football Academy, se réjouit de l'arrivée de Babo. « Yannick est un défenseur central fort et impitoyable. En Allemagne, il a joué à un niveau élevé. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir un joueur comme Yannick au sein de Willem II. »

Bienvenue Yannick et bonne continuation !



LIGUE DES CHAMPIONS - QUARTS Müller, Kimmich, Aouar

L'équipe type des quarts de finale de la Ligue des champions

Quatre matches, quatre confrontations intenses. Les quarts de finale de C1 nous ont offert la magnifique surprise de voir deux clubs français en demi de Ligue des champions... et l'histoire qui s'est écrite devant nos yeux lors de Barça-Bayern.

Gardien

De la solidité. De la sérénité. Anthony Lopes a joué à plein pot son rôle de leader de l'Olympique Lyonnais. Auteur de six parades face à Manchester City, le Gones nous a offert ses habituels arrêts photo, bien efficaces cette fois-ci. France Football lui a attribué la note de 7 pour sa prestation solide contre les Citizens. Ses sorties aériennes, ses anticipations et ses coups de gueule sur sa défense ont une fois de plus été bénéfiques. Le natif de Givors peut profiter pleinement de l'instant. Jouer une demi-finale de Ligue des champions avec son club de cœur, ce n'est pas tous les jours que ça arrive... Défenseurs Sur le côté droit, l'un des hommes forts des quarts de

finale. Si ce n'est l'homme tout court. Avec une puissance tactique et technique, Joshua Kimmich a dévalé pendant 90 minutes sur son couloir droit lors de la victoire historique du Bayern contre le Barça (8-2). Un superbe 9/10 pour l'homme à tout faire de Flick. Son pendant gauche a lui aussi martyrisé les Catalans tout au long de la partie. Alphonso Davies a obtenu la note de 8. Notamment pour sa percée désormais mythique qui a ridiculisé Nelson Semedo. Notamment, car le Canadien a été un dragster tout le match. Dans l'axe, trois joueurs. Fernando Marçal et son 8. Le Brésilien a muselé l'attaque des Citizen. Épaulé par deux défenseurs français : Presnel Kimpembe, de plus en plus sûr de lui dans les grands rendez-vous et saignant face à l'Atlanta (7) et Dayot Upamecano (9), incontournable phare de Leipzig. Dur sur l'homme, incroyable dans sa relance et sa sérénité. Milieu à trois... pour le moins technique. C'est le

moins que l'on puisse dire. Ça sent le foot là ! Thiago Alcantara (8), la plaque tournante du Bayern Munich. Au four et au moulin, l'international espagnol a distribué les galettes tout au long de la rencontre. Dans le 4-2-3-1 de Flick, Thiago est associé à Leon Goretzka à la « récupération » (8). L'Allemand a aussi réalisé un grand match face au FC Barcelone avec une disponibilité de tous les instants. Pour compléter la triplète, comment ne pas intégrer Houssem Aouar ? Le Lyonnais a réalisé une prestation XXL contre Manchester City et est estampillé 8 sur 10. Tantôt catalyseur lorsqu'il se décidait à prendre la balle et à la remonter. Ou même lors des moments difficiles où le numéro 8 des Gones a su temporiser pour permettre à son bloc de remonter. À deux, c'est mieux. Et on ne va pas aller chercher bien loin hein ? Au vu du match stratosphérique et historique du Bayern, FF associe Thomas Müller (9) et Robert Lewandowski (8). Le Polonais

a longtemps tenté et... a finalement pu conclure et marquer. Précieux dans la déviation et omniprésent physiquement, l'attaquant du Bayern a aimanté le cuir. Juste derrière lui, pour lui tourner autour, Mül-

ler bien entendu. Auteur d'un doublé, le champion du monde 2014 a fait un peu ce qu'il voulait entre les lignes catalanes. Peut-être la plus belle prestation de toute sa carrière.

L'équipe type des quarts de finale de la Ligue des champions



france
football

CÔTE D'IVOIRE

L'ONU PREOCCUPÉE PAR LA VIOLENCE DANS LE PAYS**DECLARATION DU PORTE-PAROLE DU SECRETAIRE GENERAL - SUR LA COTE D'IVOIRE**

Le Secrétaire général suit de près l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire avant l'élection présidentielle prévue le 31 octobre.

Le Secrétaire général est préoccupé par les événements violents signalés dans le pays ces derniers jours, qui ont entraîné la mort de plusieurs personnes à Daoukro, Bonoua et Gagnoa. Il présente ses condoléances aux familles endeuillées et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Le Secrétaire général exhorte toutes les parties prenantes à engager un dialogue pour résoudre leurs différends et créer un environnement propice à des élections pacifiques, inclusives et crédibles. Il rassure le Gouvernement et le peuple ivoiriens de l'appui continu des Nations Unies.

Stéphane Dujarric, porte-parole du Secrétaire général

RAPPORT AMNESTY INTERNATIONAL**COTE D'IVOIRE : LA POLICE AUTORISE DES HOMMES ARMÉS DE MACHETTES À ATTAQUER LES MANIFESTANTS**

Selon des témoignages exclusifs obtenus par Amnesty International, des policiers d'Abidjan auraient autorisé des groupes d'hommes, dont certains étaient armés de machettes et de gros bâtons, à attaquer les populations qui manifestaient contre la décision du président Alassane Ouattara de briguer un troisième mandat.

Dans une rare interview, un policier en service le 13 août dans le district de Yopougon à Abidjan a déclaré à Amnesty International qu'il était alarmé d'entendre ses collègues raconter comment les hommes armés avaient « aidé » la police à disperser les manifestants la semaine dernière.

Deux minifourgonnettes (Gbakas) transportant des dizaines de jeunes hommes, certains armés, ont été conduites vers deux lieux de manifestation où l'officier était présent. À un endroit, deux hommes à moto escortant les Gbakas se sont approchés du policier responsable et, après une brève conversation, le groupe de jeunes hommes s'est rendu dans le quartier sans entrave et a commencé à courir après et à disperser les manifestants.

Notre source policière a déclaré que quelques instants après l'entrée du groupe d'hommes dans le quartier, un manifestant en est sorti avec des coups de couteau en disant qu'il avait été attaqué par des hommes à moto.

Le policier a déclaré : « Nous avons été envoyés dans une zone du quartier de Yopougon où nous avons trouvé des barricades et quelques jeunes scandant des slogans contre le troisième mandat. Ils n'étaient pas armés. Nous ne sommes pas intervenus car il n'y avait pas assez de policiers. Alors que nous essayions de dégager les routes, deux Gbakas, un vert et un jaune, pleins de jeunes et une moto, sont arrivés. Des dizaines d'hommes, certains armés de machettes et de gros bâtons, sont sortis des véhicules. Ils étaient plus que des manifestants. Les deux hommes à moto se sont approchés de notre chef, puis le groupe d'hommes est entré dans le quartier et a commencé à chasser les manifestants.

Plusieurs vidéos publiées sur les réseaux sociaux montrent un Gbaka vert déchargeant les hommes armés, qui ont alors commencé à chasser les manifestants à la vue des policiers qui regardaient passivement sans intervenir.

L'officier de police a déclaré à Amnesty International qu'il avait entendu d'autres policiers dire que des hommes armés avaient « aidé » la police à disperser des manifestants dans d'autres quartiers d'Abidjan.

« Nous avons été choqués et avons compris que leur présence n'était pas fortuite. Quelqu'un les informait apparemment des zones d'intervention des forces de sécurité. C'est une étape très dangereuse et je suis vraiment inquiet. Cela me rappelle deux crises passées où les milices semaient la terreur parmi la population », a-t-il déclaré.

Hier, vers 5h30 du matin, un témoin a déclaré à Amnesty International qu'en quittant son domicile dans le quartier SIDECI du district de Yopougon, au Carrefour SGB-CI, il a vu des jeunes, non armés, barricader la route avec des tables. Peu de temps après, une Peugeot 406, trois autres véhicules et un Gbaka blanc sont arrivés transportant des dizaines d'hommes en civil armés de machettes, de couteaux et de gros bâtons. Ces hommes sont descendus des véhi-

cules et ont attaqué les jeunes à la barricade. L'un d'eux a été grièvement blessé à coups de machette et emmené à la clinique de Bethesda. La police est arrivée peu de temps après, a trouvé les hommes armés mais ne les a pas arrêtés.

Le témoin a rapporté avoir vu plus de barricades dans la région de Niangon Nord à Yopougon. Il a également vu environ sept motos et trois véhicules avec des hommes armés de machettes et de bâtons qui enlevaient les barricades. La police était présente mais n'a rien fait. Lorsque la police est partie, les hommes armés les ont suivis dans leurs motos et véhicules.

« L'apparente collaboration de la police avec des groupes d'hommes armés, qui ne sont ni formés ni responsables, pour gérer les manifestations est extrêmement préoccupante. Cela représente une recrudescence alarmante de l'utilisation d'agents non officiels de « maintien de l'ordre » en Côte d'Ivoire, où nous avons déjà documenté de multiples violations des droits humains commises par des hommes armés en civil », et a déclaré Samira Daoud, directrice d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et centrale.

« Nous appelons les autorités ivoiriennes à empêcher immédiatement ces groupes armés d'hommes de commettre de nouveaux crimes. Les autorités doivent mener une enquête approfondie, efficace et impartiale sur les allégations de violations des droits de l'homme commises par ces hommes, ainsi que sur la complicité apparente de la police. Les responsables doivent être traduits en justice dans le cadre de procès équitables devant des tribunaux civils ordinaires. »

Des arrestations records.

Le 13 août, des hommes armés ont également attaqué un autre membre de l'ACI à Anyama-Adjame, à environ 10 km d'Abidjan, alors qu'il manifestait. L'homme a ensuite été arrêté par la police pour avoir protesté et relâché.

Le même jour, la police a arrêté cinq membres du parti d'opposition, le GPS, alors qu'ils se rendaient à un point de rassemblement de manifestants dans la région de Cocody à Abidjan. Quatre d'entre eux sont détenus à la prison centrale d'Abidjan (MACA).

Selon le Ministre de la sécurité et de la protection civile de Côte

d'Ivoire, le général Vagondo Diomande, environ 70 personnes ont été arrêtées entre le 10 et le 14 août pour « perturbation de l'ordre public, incitation à la révolte, violences contre des agents des forces de l'ordre et destruction de biens ».

« Nous appelons les autorités à libérer toute personne arrêtée uniquement pour avoir exprimé ses opinions politiques ou pour avoir organisé et participé à des manifestations pacifiques. Les autorités doivent veiller à ce que les gens soient libres d'exprimer leurs opinions sans crainte de représailles », a déclaré Samira Daoud.

Le ministre a également confirmé que cinq personnes avaient été tuées dans diverses régions du pays pendant les manifestations ; trois à Daoukro, un à Gagnoa et un autre à Bonoua, et plus de 100 personnes, dont dix policiers et deux gendarmes, ont été blessés.

Répression croissante

Depuis 2019, des rassemblements pacifiques organisés par des organisations de la société civile et des groupes d'opposition sont régulièrement interdits et dispersés avec une force excessive par la police et la gendarmerie.

Le 26 juin 2019, le pays a adopté un nouveau code pénal qui porte davantage atteinte aux droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Le code considère comme « rassemblement illégal » tout rassemblement public et non armé « pouvant affecter l'ordre public », des descriptions trop larges avec un fort potentiel d'abus.

« La répression des manifestations est une violation flagrante des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Les autorités de Côte d'Ivoire devraient protéger, et non punir, les dirigeants de l'opposition, les dissidents, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme », a déclaré Samira Daoud.

Contexte

A la veille des manifestations, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, a annoncé que les manifestations n'étaient pas autorisées et a affirmé que son ministère n'avait pas été officiellement informé.

SOCIÉTÉ



LOLO ANDOCHE

